



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annnonce publique de la séance :

le 30 juin 2016

Convocation des conseillers :

le 30 juin 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 8 juillet 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Annette Hildgen, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Zénon Bernard, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Jean Tonnar, Echevin, Pierre-Marc Knaff, Evry Wohlfarth, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 8.3. Acte de vente en état futur d'achèvement entre la SCI
LE PARC DU CANAL; décision**

Considérant que par acte de vente en état futur d'achèvement dressé en date du 17 juin 2016 par devant Maître Frank Molitor, la SCI Le Parc du Canal vend à la Ville les biens suivants dans l'immeuble immobilier en copropriété dénommé Résidence Le Parc du Canal:

1. Caves, lot 003 A D 81, 84,55 m²
2. Local technique, lot 053 A E 00, 12,43 m²
3. Local technique, lot 054 A F 00, 5,86 m²
4. Local technique, lot 055 A G 00, 5,86 m²
5. Local spécifique, lot 059 A D 00, 260,12 m²

Considérant que ces lots représentent 69,9092 / 1000 ièmes;

Considérant que la présente vente a lieu pour le prix de 1.773.158,10 EUR (TVA comprise);

Considérant que le paiement de la somme de 868.674,97,- EUR représentant le prix de la quote-part indivise du terrain et des constructions déjà réalisée moins le solde de 712.686,29,- EUR, donc un montant de 155.988,69,- EUR est payable endéans les deux mois à compter de l'approbation du présent acte;

Considérant que la somme de 904.483,13,- EUR est payable au fur et à mesure de l'avancement des travaux;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

approuvé à l'unanimité

l'acte de vente en état futur d'achèvement du 17 juin 2016 entre la Ville d'Esch et la SCI Le Parc du Canal.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 11.08.2016

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général Bourgmestre

